



Joyeuses
fêtes

Atelier mobile **ATOME MOTO** 

Révision, réparation et entretien courant de vos motos et scooters

Chez vous, au boulot, partout... **07 81 03 76 10**

fabrice@atome-moto.fr www.atome-moto.fr



CROZES-HERMITAGE

APPELLATION CONTRÔLÉE

Vinifié, élevé et mis en bouteille par **ALAIN GRAILLOT**



105 chemin des Chênes Verts - Pont-de-l'Isère - 04 75 84 67 52

 **Groupama**
la vraie vie s'assure ici

Agence de TAIN-L'HERMITAGE
5 place du Taurobole - 26600 Tain-l'Hermitage - 04 75 08 42 18



Une solution packaging **créative & durable**

Route nationale 7
26600 PONT DE L'ISÈRE
Tél.: 04 75 84 66 82

Arômes&Sens
Beauté & Bien-Être

SOINS CORPS & VISAGE
ESPACE HAMMAM / SALLE DE RELAXATION

04 75 40 37 76

Du lundi au vendredi (fermé le mercredi)
de 9h à 19h & le samedi de 9h à 17h
65, avenue du 45^{ème} parallèle - 26600 Pont-de-l'Isère
www.institut-beaute-pont-de-lisere.fr

 Arômes et Sens

« Le plus grand des secrets c'est d'être bien avec soi »



AVCI FAÇADES Depuis 1996

Neuf et rénovation • Devis gratuit






85, rue de Marseille - 26140 ST RAMBERT D'ALBON
Tél. / Fax : 04 75 31 36 84 - Port. : 06 81 69 58 64
avcifacades@orange.fr

INFINITY[®]
BUREAUTIQUE

SOLUTIONS NUMÉRIQUES,
MULTIFONCTIONS RÉSEAU
NOIR ET BLANC, COULEUR,
TABLEAU INTERACTIF.



Zone des Croisières | 115 rue Gustave Eiffel
07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél. : 04 75 62 04 94 | Fax : 04 75 83 51 16
infinitybureautique@orange.fr

MAGNÉTISEUSE REBOUTEUSE
Lydie SARTRE

07 68 81 70 37
- SUR RENDEZ-VOUS -
9, rue des Bruyères
26600 Pont-de-l'Isère



Massage polyhandicap (membres fantômes, méthode snoezelen, musculaire, détente...)
Zona, eczéma, douleurs musculaires, entorse, torticolis, brûlures, (insolation, radiothérapie...)

 **BOISSET**
TRAVAUX PUBLICS

Plus d'un demi-siècle à votre service !

445, route de Tain
26600 CHANOS-CURSON
☎ : 04.75.07.33.44
 : www.groupe-boisset.fr

L'évolution des restrictions sanitaires a contraint la commune à revoir l'organisation d'événements traditionnellement prévus, voire même d'en annuler certains.



Le **Téléthon** qui devait avoir lieu le 5 décembre, a été **annulé**. Une collecte de dons a été organisée en Mairie.



Le **Repas des Aînés** ne pouvant se tenir, le CCAS a souhaité toutefois apporter un peu de gaieté dans cette période festive et offrir aux retraités de 70 ans et plus, un **colis de Noël « Douceur »**. Les **personnes intéressées doivent s'inscrire**, les colis seront à retirer en Mairie.



Le **Spéciale de Noël** sous sa forme habituelle **ne peut avoir lieu**.

La **Mairie** souhaite toutefois marquer cet événement et prévoit la distribution d'un goûter de Noël à chacun des enfants de l'école maternelle et élémentaire.



Les **Vœux à la population** : la cérémonie des vœux à la population sous sa forme traditionnelle semble fortement compromise. Nous devons également nous adapter et revoir la formule.

LAVAGE DU 45^e PARALLÈLE



STATION DE LAVAGE
K'ARCHER
7 J/7 LIBRE SERVICE

500 route de Lyon • 26600 PONT-DE-L'ISÈRE • Tél. 06 85 17 22 48



Garage du 45^e Parallèle
Mécanique - Carrosserie
Dépannage 24 h/ 24 - 7j/7

Vente de véhicules neufs et occasions - Toute marque

52 avenue du 45^e Parallèle 26600 PONT-DE-L'ISÈRE - Tél. 04 75 84 60 04

RELEVONS ENSEMBLE
LES DÉFIS LES PLUS
AUDACIEUX !



[Re]découvrez tous nos services !
www.impressions-modernes.fr

IMPRESSIONS MODERNES



ACAP

L'ACAP a été très active pendant la période du confinement pour permettre à ses adhérents de traverser au mieux cette crise. Grâce au groupe Messenger des adhérents, les informations reçues des institutions, d'Arche Agglo et de la CCI ont pu facilement circuler. Une entraide s'est mise en place comme par exemple une aide au lendemain du 14 mars pour permettre d'écouler les stocks de périssables, des appels en Visio où chacun pouvait parler de ses difficultés afin de trouver en concertation des solutions grâce au partage d'expérience. Un noyau s'est formé. Cette force, maintenant, nous nous en servons pour attirer plus d'adhérents dans notre belle et bienveillante association.

La tombola qui avait été mise en pause, a repris en septembre avec un tirage au sort le 4 octobre. Les 8 lots suivants ont été attribués : 1 de 500 €, 1 de 200 € et 6 de 50 € à utiliser chez les commerçants et artisans adhérents de l'association.

L'Assemblée générale a eu lieu le 22 septembre avec un renouvellement partiel des membres du bureau.

Président : Cyril Coniglio

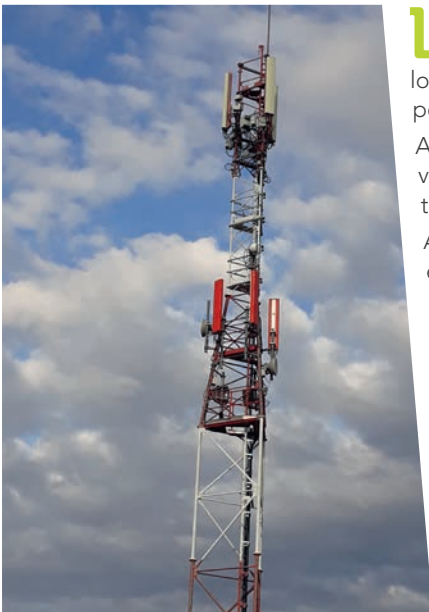
Secrétaires : Lætitia Coniglio et Fanny Gaudini

Trésorier : Fabrice Durozat

Trésorier Adjoint : Lydie Sartre

Camille Raimbaud a laissé sa place au conseil d'administration au profit de Laure Sapet. À très bientôt chez vos commerçants.

Association Pont-de-l'Isère Environnement



Les membres d'API Environnement suivent avec attention les implantations ou modifications locales, l'évolution des technologies de la téléphonie mobile et les parutions d'études sur de possibles impacts sanitaires.

API Environnement n'est pas contre la téléphonie mobile mais s'y oppose dans la mesure où les valeurs d'exposition dépassent 0,6 volts/m. (Ce seuil correspond à la position consensuelle de tous les scientifiques indépendants).

API continue à procéder en extérieur à des mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais des 5 opérateurs installées sur 3 pylônes.

Pylône 1 en 1999 : Situé près du chemin des Crêtes.

Pylône 2 en 2000 : Initialement installé dans la zone industrielle rue Lavoisier, il a été déplacé en mai 2014 en bordure de la N7.

Pylône 3 en 2014 : Installé près de la voie SNCF, en bout de la rue des Moulins, sur une parcelle de la Commune de La Roche-de-Glun.

Pour rejoindre l'Association Pont-de-l'Isère Environnement ou avoir des informations : api.environnement@free.fr



SAINT-PERAY
04.75.40.40.06

AUBENAS
04.75.93.60.92

www.print07.com

**BUREAUTIQUE - INFORMATIQUE
SOLUTIONS D'IMPRESSION**




*EIFFAGE ROUTE CENTRE EST - Établissement Isardrôme
QUARTIER LES JONQUETTES - BP 308
26503 BOURG-LÈS-VALENCE - 04 75 83 95 60 - 04 75 83 71 55*

**TRAVAUX ROUTIERS PUBLICS, PRIVÉS ET PARTICULIERS
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, AMÉNAGEMENTS URBAINS
ET VOIRIES COMMUNALES**

ADMR

Début juin 2020 l'association **ADMR DE L'HERMITAGE** a réintégré ses locaux totalement rénovés. L'équipe administrative et les bénévoles seront ravis de vous y accueillir dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Lundi et mardi de 10 h à 12 h // jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30
5 avenue du Rhône à Pont-de-l'Isère

Tel 04 75 25 56 80 // hermitage@admr26.fr

Nos services : Aide aux familles – garde d'enfants à domicile – Ménage-repassage
Aide aux personnes âgées – aux personnes handicapées –
téléassistance - Livraison de repas à domicile de manière
ponctuelle ou permanente.



UMAC OPEX

Malgré le contexte perturbé que nous connaissons, l'UMAC-OPEX reste active. Les manifestations conviviales traditionnelles de début d'année ont pu avoir lieu : la galette des rois et le loto de l'association. Les commémorations du 8 mai et du 16 août ont pu se tenir.

En septembre, une cérémonie exceptionnelle a eu lieu en l'honneur de Roger Baud, centenaire le 26 septembre, captif en Allemagne, citoyen engagé à la mairie de Tain et dans la vie associative de la commune. Le bureau qui se réunit chaque mois, réfléchit à l'organisation de l'assemblée générale, de la cérémonie du 11 novembre, commémoration du 75^e anniversaire de la victoire de 1945 ainsi qu'aux activités à proposer à ses adhérents.

En 2020, l'association a accueilli de nouveaux venus des opérations extérieures. Les deux jeunes adhérents étudiants et scolaires, porte-drapeaux ont, à l'occasion des cérémonies, perpétré le devoir de mémoire, lors des manifestations commémoratives organisées dans la commune.

L'article 2 des statuts de l'UMAC-OPEX rappelle le but de l'association qui consiste à resserrer les liens amicaux qui unissent les membres de l'UMAC-OPEX, à défendre et à soutenir les intérêts généraux et particuliers de tous les membres, à perpétuer le devoir de mémoire, le culte du souvenir et les liens avec la population.



Toutes les personnes sensibles à ces valeurs peuvent demander à adhérer à l'association sous réserve d'un avis favorable qui sera rendu par le Président et le conseil d'administration.

**Pour le Président Michel Avril
Miguel Dehenne, Vice-Président et secrétaire
de l'UMAC-OPEX de Pont-de-l'Isère**

Claude
Chastagnier
s.a.s

AGENCEMENT

Cuisines, Salle de Bains, Dressing...

www.chastagnier.fr

7 chemin des Près - PONT-DE-L'ISÈRE Tél. 04 75 84 61 20

Comité des fêtes

2020, QUE LA FÊTE CONTINUE

... RDV EN 2021 !

La saison 2020 a été lancée en mars avec une belle réussite d'une soirée spectacle d'hypnose.

Malheureusement le confinement est passé par là, et les brocantes n'ont pu débiter qu'à partir du mois de juin, avec un protocole sanitaire validé par la mairie et la préfecture, comme le reste des manifestations.

Malgré ce virus, le Comité a su s'adapter et réussir une très belle fête de l'été.

La soirée cabaret prévue en octobre 2020 a été reportée au 13 mars 2021.

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



Nous reconduisons pour l'année 2021, la co-organisation des brocantes avec les associations du village (associations du village, faites-vous connaître si vous voulez participer).

- D'avril à octobre tous les 2^e dimanches « **Brocante** » (sauf août)

Nous faisons appel aux bonnes volontés pour étoffer notre groupe dans la bonne humeur et suivant vos disponibilités.

- Assemblée générale en **janvier 2021**

SAMEDI 3 JUILLET 2021 « FÊTE DE L'ÉTÉ »
Après-midi jeux, concours de pétanque, repas, concert.

Badminton

Attiré par ce sport à la fois technique et physique que nous pratiquons régulièrement, il nous est venu naturellement l'idée entre voisins de Pont-de-l'Isère de créer un club dans notre village. Avec le soutien de l'adjoint aux associations qui nous a suivis spontanément, la commune a mis à disposition du club, le gymnase, a également réalisé le traçage des 3 courts de badminton et acheté les poteaux et filets.

C'est au forum des associations que nous avons fait connaître le club et que les inscriptions ont démarré. Nous sommes aujourd'hui 19 inscrits et nous jouons le lundi soir de 20 h à 22 h 30.

Notre objectif est d'installer l'activité de manière pérenne dans le village, de créer une ambiance conviviale autour de ce sport et pour ceux qui sont motivés, d'inscrire une équipe en compétition l'année prochaine.

Le badminton est le 3^e sport pratiqué au monde. Avec de l'assiduité et de la motivation, on progresse très vite, c'est un sport à la fois individuel et collectif, mixte et de tout âge. Il suffit de 15 minutes pour bien transpirer !

Jérôme Cauvin et Gregory Fay
badpont26@gmail.com



Comité de jumelage

Nous sommes heureux de pouvoir reprendre quelques rencontres avec nos adhérents en respectant les règles sanitaires.

Nous ne pouvons, hélas, vu la conjoncture actuelle organiser notre salon de l'Art et du Goût, ni notre loto. Nos amis italiens sont dans la même situation, nous ne savons pas encore comment vont évoluer les jours à venir, néanmoins nous vous tiendrons au courant des éventuels projets concernant nos échanges, dès que nous aurons des nouvelles.

Nous ne connaissons pas encore les possibilités pour organiser le téléthon. Nous espérons pouvoir apporter notre contribution à cette association, nous réfléchissons de quelle façon. En attendant des jours meilleurs, nous vous adressons nos amitiés. Prenez bien soin de vous.

Le Président
E. Forichon

Judo

REPRISE AU DOJO

Nouvelle saison pour le Dojo et une rentrée particulière avec de nouvelles dispositions liées à la Covid-19, qui ont été mises en place par les dirigeants, afin de proposer une pratique sécurisée à tous ses adhérents: lavage des mains et pieds, tatamis et matériel désinfectés régulièrement, entrée et sortie du Dojo différentes.

Beaucoup de nouvelles inscriptions et un taux de renouvellement un peu plus faible que les saisons précédentes.

Le club accueille les enfants à partir de 5 ans avec des cours adaptés à chaque tranche d'âge.

Une séance d'essai est encore possible sur chaque cours avant inscription.

Toutes les infos sur notre site internet :

www.dojopontdiserois.com, n'hésitez pas à aller le consulter.

TAÏSO POUR TOUS!

Taïso signifie « Préparation à... ».

À l'origine chaque art martial japonais avait sa propre série d'exercices servant à préparer le corps à l'activité. Depuis de nombreuses années, le Taïso s'est ouvert à la préparation physique pour les non pratiquants de judo. Le Dojo vous propose un Taïso adulte adapté aux besoins de chacun. Le lundi, renforcement musculaire global, mercredi, renforcement musculaire et

amélioration des qualités cardiovasculaires et le jeudi, mobilité, équilibre et assouplissement.

Ces cours durent **1 h** chacun et ont lieu de :

19 h 20 à 20 h 20 au Dojo.

N'hésitez pas à venir nous voir et à essayer chaque séance.



Tennis

Un nouvel entraîneur, Lucas Gentelet, a rejoint le club fin août. Expérimenté, Lucas enseigne le tennis depuis de nombreuses années, il coache aussi les équipes jeunes engagées en compétition.

Son arrivée insuffle une nouvelle énergie à l'école de tennis. Celle-ci accueille maintenant plus de 55 enfants. Toutes les catégories d'âges sont présentes ainsi qu'une bonne proportion de filles. Les cours jeunes ont lieu les mardi et vendredi soir et le samedi matin. Les plus jeunes quant à eux s'entraînent le mercredi matin. Des stages jeunes pourraient être proposés pendant les vacances scolaires.

Les adultes ne sont pas en reste ! Ils ont cours le lundi soir et le samedi matin.

Les cours sont organisés dans le respect des mesures gouvernementales en matière de lutte contre la COVID-19. S'agissant d'une activité de plein air, ils ne devraient pas être suspendus par les prochaines mesures.

Plusieurs compétitions sont en cours. 3 équipes adultes sont engagées dans le Championnat d'Automne. Chez les jeunes, une équipe garçons et une équipe filles participent au championnat 15-18 ans et une équipe filles concourent en championnat 13-14 ans. Nous souhaitons une belle réussite à tous les compétiteurs.

Olivier Metery, Président: 07 61 72 44 47

Gaëlle Weibel, Secrétaire: 06 23 16 39 33

Lucas Gentelet, Entraîneur: 06 79 15 18 97



USPR

Cette année 2020 nous aura apporté son lot d'émotions.

Tout d'abord de la tristesse avec l'émergence de la Covid qui entraîne l'arrêt des entraînements et des compétitions privant nos licenciés de leur sport favori.

De la déception de ne pouvoir organiser notre tournoi jeunes qui s'annonçait prometteur et l'annulation du déplacement à Lyon pour supporter l'équipe nationale lors du match France-Finlande pour lequel 180 personnes s'étaient inscrites.



De la joie grâce à nos U18 (voir photo), toujours en entente avec le COC et le FCH, qui accèdent à la D1, plus haut niveau départemental.

Côté sportif, le club compte 311 licenciés, dont 170 de moins de 18 ans, ce qui fait de l'USPR l'un des meilleurs clubs formateurs du district Drôme Ardèche et lui permet d'être présent dans toutes les catégories de jeunes.

Pour nos catégories **seniors, féminine et masculine**, la saison fut plus compliquée surtout pour notre équipe fanion qui est rétrogradée en D3 pour la prochaine saison.

Nos anciens, toujours heureux de s'adonner à leur passion se retrouvent le vendredi soir pour jouer à 11 avec les loisirs ou à 7 avec les vétérans, avec un point commun: la troisième mi-temps!

Pour cette nouvelle saison, nous espérons une meilleure issue avec la fin de l'épidémie afin que l'on se retrouve tous pour de grands moments de partage comme le veut la devise du club « **Seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin** ».

Pétanque Pont La Roche



Au cours de cette année très compliquée, le club a tout fait pour garder un lien social avec ses licenciés, et l'activité redémarre doucement.

Tous les joueurs du club souhaitent un bon rétablissement à notre Président Thierry Esson, qui a eu des ennuis de santé.

Le club compte aujourd'hui 92 licenciés et 17 sociétaires soit un effectif total de 109 joueurs. Grâce à l'effort de tous, le club fonctionne bien. Le prix de la licence est de 45 €, et la carte sociétaire 30 €.

Quelques dates de la saison à venir :

CONCOURS OFFICIELS

- **Lundi 5 avril 2021** Coupe de la municipalité : doublette 13 h 30 par poules
- **Samedi 22 mai 2021** triplettes mixtes 13 h 30 par poules
- **Samedi 10 juillet 2021** Comptoir du Carrelage : doublette 13 h 30 par poules
- **Jeudi 9 septembre 2021** Doublette Vétérans : 13 h 30 par poules

CONCOURS SOCIÉTAIRES

- **Samedi 13 mars 2021** Tir de précision 13 h 30
- **Dimanche 30 mai 2021** Challenge des couples 13 h 30
- **Samedi 12 juin 2021** Challenge Romegoux 13 h 30
- **Samedi 19 juin 2021** Challenge Bargeton 13 h 30
- **Samedi 9 octobre 2021** But d'honneur 13 h 30
- **Samedi 16 octobre 2021** Coupe de la société 13 h 30

Pour contacter le club :

Thierry Esson 06 81 65 52 04

Jacques Pommaret 06 77 54 10 81

Mail : applestop@free.fr

Le club vous souhaite de Joyeuses Fêtes.



Boule pont d'Iséroise



Alain Bodnar vainqueur, le président Jack Zanandreis et Joël Grillère sous champion

Suite à l'arrêt brutal des animations, la Boule Pont d'Iséroise n'a pu organiser le concours Vétérans et le challenge de l'amitié.

Les boulistes ont été très heureux de se retrouver en participant au But d'honneur de la saison 2019/2020.

Les parties âprement disputées voyaient la victoire d'Alain Bodnar qui l'emportait de justesse face à Joël Grillère.

Actuellement, compte tenu des consignes imposées, le club fonctionne très calmement espérant que tout redevienne normal au printemps 2021.

Le bureau, ses licenciés et sociétaires souhaitent à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous l'année prochaine.

Aéroloisirs du 45^e

Nul ne l'ignore l'épidémie de Covid a mis à mal nombre d'activités associatives. Aéroloisirs du 45^e a aussi vu son activité réduite cette année. Néanmoins les pilotes ont pu reprendre il y a peu leur loisir sur leur terrain, et en salle en respectant les consignes sanitaires.

Le confinement a donné l'occasion à quelques membres de satisfaire à une autre facette agréable de l'aéromodélisme : la construction d'un modèle. Certains sont revenus sur le terrain avec un nouvel avion à essayer. Ce temps passé à découper, assembler, ajuster, coller et régler a permis de supporter une période éprouvante. L'écolage envers les plus jeunes a dû s'interrompre. Il est apparu impossible de concilier cette action avec les consignes sanitaires obligatoires actuellement. La distanciation ne peut être respectée entre l'instructeur et son petit élève. Le Club a hâte de pouvoir reprendre cette partie éducative qui permet un échange intergénérationnel.

Les activités ont donc repris doucement en salle et en extérieur. Tous les membres ont été heureux de se retrouver au gré des séances de pilotage. Ce sentiment de liberté qu'on éprouve en pilotant son avion modèle réduit n'a pas disparu au contraire. Le plaisir de pouvoir à nouveau exercer ses doigts aux manettes est toujours là !

Les premières séances de vol ont bien sûr donné lieu à quelques figures non voulues, mais la dextérité aux commandes est vite revenue. Le pilotage d'avions et d'hélicoptères RC c'est un peu comme la bicyclette...

Notre passion a aussi très largement contribué à nous permettre de retrouver rapidement une vie sociale bien agréable.

Nous vous invitons à venir nous rencontrer si vous êtes attirés par notre loisir. Vous trouverez une ambiance conviviale qui n'a pas changé malgré les temps difficiles que nous avons traversés.

Aéroloisirs du 45^e termine cette année 2020 sur une note d'espoir. Espoir de voir cette épidémie disparaître pour nous permettre à tous de reprendre une vie normale.

Un bon pilote est un pilote qui atterrit correctement autant de fois qu'il a décollé...



Amicale cyclo



Vive la nouvelle saison qui s'ouvre.

3 types de randonnées sont proposés :

- **Randonnée cyclo sport**
- **Randonnée cyclotourisme**
- **Randonnées cyclo balade** décomposées en deux groupes
 - Groupe vélo électrique
 - Groupe vélo route / VTC

Nos randonnées sont traditionnellement programmées les lundis et jeudis mais aussi le samedi sur demande à 13 h l'hiver et à 8 h l'été.

Randonnées dans toute la région : Ardèche, Drôme, Vercors, sans omettre des sorties sur plusieurs jours et des sorties exceptionnelles comme le Ventoux, le Mont Gerbier de Jonc, les gorges de l'Ardèche ou l'Ardéchoise.

Notre association est affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme qui nous permet de proposer une assurance personnalisée à tous les adhérents.

Notre objectif est de proposer à tous ceux qui veulent faire du vélo dans un esprit sportif, pour le plaisir, en convivialité et en toute sécurité, d'intégrer les différents groupes de notre association.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux motivés, pour plus de renseignements consulter notre site :

<https://ac-pontlaroch.clubeo.com/>

Pour adhérer : Annie Dignonnet, tél : 06 78 15 43 16
Raphaël Cellier, Président, tél : 06 42 53 77 42

Alors à bientôt sur nos belles routes de la région

Krav Maga saison 2020-2021

Malgré notre arrêt en mars 2020, c'est dans une bonne ambiance que le Krav Maga 26/07 a repris ses cours dans le gymnase de Pont-de-l'Isère, selon le protocole sanitaire. À l'issue du forum tenu début septembre, de nouveaux adhérents nous ont rejoints : bienvenue à toutes et à tous.

Les cours sont assurés cette année par Jean-François Gervis, Georges Belchi et Stéphane Tognazzoni, tous trois diplômés ceinture noire 1^{er} Dan, en attendant le retour de notre instructeur Lionel Avias 3^e Dan.

M^{me} Mormont Angélique notre secrétaire, a laissé sa place à M. Claude Agniel.

Nous espérons que cette année sera meilleure et que nous pourrons organiser des stages.

Nous rappelons que les cours ont lieu :

- à **Pont-de-l'Isère** :
 - lundi/mercredi de 18 h 30 à 20 h
 - vendredi de 19 h à 20 h 30
- à **Alixan** :
 - mercredi de 19h à 20h 30 cours assurés par Johnny Deambrogio ceinture noire 2^e Dan ;
- à **Besayes** :
 - mardi de 19h30 à 21h cours assurés par Johnny Deambrogio.



Venez nous rejoindre, nous vous accueillerons dans une ambiance chaleureuse et conviviale, vous avez deux cours gratuits.

Renseignements :

Annie Martinez
Georges Belchi
Lionel Avias
Johnny Deambrogio

Présidente Tél. : 06 23 96 93 29
Trésorier Tél. : 06 61 76 37 01
Instructeur Tél. : 06 80 06 11 18
Instructeur Tél. : 06 73 97 92 94



Dynamic Danse

MODERN JAZZ COUNTRY, STREET JAZZ

Pour cette 35^e saison 2020/2021, l'association compte 100 adhérents pour 3 professeurs.

Nolwenn

- 64 élèves en Modern'Jazz : 7 cours
- 5 élèves en barre à terre : 1 cours

Emmanuelle

- 19 adhérentes en Country : 2 cours le mardi soir

Lowriz

- 6 élèves en Street Jazz : 1 cours le vendredi soir
- 6 élèves Urban-kiz : 1 cours le vendredi soir

Cette année, deux nouveautés :

- Création d'une compagnie de danse avec Nolwenn.
- Création d'un cours d'Urban-kiz : variante de la Kizomba. Cette danse de couple mêle le Semba (danse traditionnelle angolaise) à un rythme zouk.

Rétrospective des manifestations de la saison 2019/2020 :

- **Le Téléthon** : DYNAMIC' DANSE a pu contribuer au Téléthon, grâce à la participation de nos danseuses de Modern'Jazz et Street'Jazz.
- **La soirée Country** : la soirée Country permettant la rencontre traditionnelle entre les clubs voisins a été organisée en janvier 2020.

Malheureusement, en raison de la pandémie de COVID-19, DYNAMIC' DANSE a été contrainte d'annuler la soirée caritative ainsi que le gala de fin d'année, prévus initialement en mars et juin 2020. Nous espérons que cette nouvelle saison se passe au mieux, et que les manifestations au programme de la prochaine saison puissent avoir lieu (sous réserve d'un accord préfectoral).

Projets de Manifestations pour la saison 2020/2021 (sous réserve de la situation sanitaire) :

- Samedi 5 décembre 2020 : **Téléthon**
- Samedi 20 mars 2021 : **Soirée caritative**
- Samedi 30 janvier 2021 : **Soirée Country**
- Samedi 26 juin 2021 : **Gala de fin d'année**

Élection du nouveau bureau : à la suite de notre Assemblée Générale du 6 octobre 2020, 2 membres du bureau et 2 membres actifs sont sortants : Élodie Meiressonne, Déborah Randak, Laurence Chastagnier, Émilie Viau.

DYNAMIC' DANSE souhaite les remercier pour leur implication au sein de l'association !

Le nouveau bureau a été élu :

Présidente : Laurène Clement

Vice-Présidente : Julia Chastagnier

Trésorière : Adélaïde Charrin

Secrétaire : Laurie Warzee


Secrétaire adjointe : Charlène Warzee

Membres actifs : Ophélie Lombardi, Delphine Brunet, Éva Krebs, Élodie Meiressonne

Nous remercions les mamans qui se portent volontaires pour nous aider à encadrer nos élèves lors de nos manifestations et faisons appel à toute personne volontaire pour nous aider à confectionner les costumes pour le gala de fin d'année.

Pour nous contacter :

dynamicdanse@sfr.fr

 Dynamic'danse Pont de L'Isère
www.dynamic-danse-26.com



Bouger O 45^e



Le club de gym a repris ses activités le 14 septembre avec :

- Stretching, Pilates, Fitness, Yoga

Le protocole et la distanciation liés à la Covid sont respectés.

Il reste quelques places disponibles, renseignements :

06 08 87 17 42 ou 06 16 22 77 70



Crédit M. Rebatet

Bibliothèque pour tous

En fin d'année 2019 c'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès de **Ginette Hyvernat**. Elle a été présente à l'association de très nombreuses années et y a tenu les comptes jusqu'en 2008. Son mari, Michel, l'a rejointe un mois après.

Avec la situation sanitaire, notre activité n'a pu reprendre que le 17 juin avec des contraintes très strictes.

Durant l'été nous avons maintenu les permanences le jeudi de 16 h à 19 h et les familles ont répondu présentes (+ 30 % par rapport à 2019) avec le plus grand respect des obligations imposées. Nous les remercions de leur fidélité.

Depuis septembre, nous ouvrons le mercredi de 10 h à 12 h et le jeudi de 15 h à 18 h 30 en appliquant toujours les consignes sanitaires et nos lecteurs viennent régulièrement.

Il ne nous est malheureusement pas permis de recevoir les élèves des écoles dans le contexte actuel car les responsables bénévoles de la bibliothèque font partie « des personnes à risque » et il serait difficile de respecter la distanciation physique imposée par les mesures en place pour éviter la propagation du virus.

La cabine à livres a été fermée le 29 août 2020 pour une période indéterminée.

L'assemblée générale a eu lieu le 2 octobre.

Cette année 2020 a connu de réelles perturbations. Souhaitons que 2021 soit un renouveau dans tous les domaines.

RAPPEL INSCRIPTION À LA BIBLIOTHÈQUE

25 € par famille et par an (date à date) avec prêt gratuit.

Horaires d'ouverture au public (mardi momentanément supprimé) :

- Mercredi de 10 h à 12 h
- Jeudi de 15 h à 18 h 30

et pendant les congés scolaires, mêmes horaires que hors vacances.

Les six bénévoles : Arlette Bottey, Jacqueline Reynaud, Christine Dugas du Villard, Catherine Faure, Michèle Pourcenoux et Michèle Vandré vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et présentent leurs meilleurs vœux pour 2021 à toutes et tous.

Prenez soin de vous et des vôtres.

Marche nordique Pont-de-l'Isère

Après 3 saisons, la marche nordique à Pont-de-l'Isère s'est bien ancrée dans le paysage sportif de la commune.

Cette année, le groupe s'est renforcé d'une petite dizaine de nouveaux marcheurs venus s'ajouter aux anciens, tous présents lors de la reprise, portant le nombre de licenciés à 35.

Bien équipé de bâtons spécifiques le groupe pratique ce sport complet sur les différents sentiers de la région, au départ du complexe sportif de Pont-de-l'Isère.

À une bonne allure de marche chacun peut s'épanouir dans une bonne ambiance.

Échauffements, marche technique et étirements sont enseignés chaque séance en veillant à respecter le niveau de chacun.

Vous pouvez essayer gratuitement cette activité durant 2 séances avec prêt de bâtons.

Horaires des séances :

lundi et mercredi de 8 h 30 à 11 h.

**Renseignements auprès
de Frédéric Maltagliati (ETAPS)
06 08 82 69 74**





Amicale Laïque

En cette nouvelle année scolaire, il y a eu de **la nouveauté pour l'amicale laïque !**

Cette association regroupe des parents d'élèves qui œuvrent afin d'offrir un accès à une scolarité équitable. Chaque élève peut, depuis des années, profiter de sorties culturelles ou sportives et du matériel nécessaire pour l'année scolaire, ce grâce à la mairie, l'école elle-même et l'amicale laïque. Des événements sont prévus afin de récolter les sommes utiles et aussi d'organiser des instants festifs.

Le bureau de l'association a changé dans sa totalité cette année. **Les sept nouveaux membres du bureau** seront accompagnés durant l'année par les parents aidants qui permettront la mise en place des événements. Malgré la crise sanitaire, le nouveau bureau motivé va redoubler d'ingéniosité pour maintenir les ressources utiles aux élèves de Pont-de-l'Isère.

Pour nous contacter, notez cette adresse mail : amicalelaïquepontdelisère@gmail.com

Nouveau bureau 2020-2021 Amicale Laïque

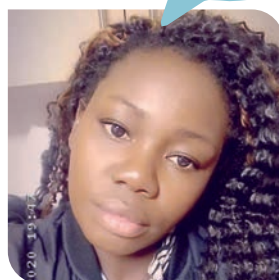
Présidente
Mallory PUEL



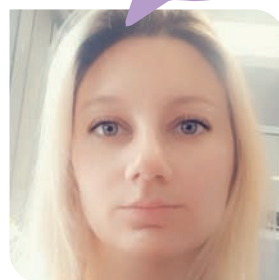
Secrétaire
Marie PEREIRA



Trésorière
Florence AKOSAH



Communication
Charlotte FERNANDES



Vice-Présidente
Élodie DUMEUNIER



Secrétaire Adjointe
Marion CHARREAU



Communication
Adjoint
Thibaud ASCARI



À très bientôt



Conseil municipal – compte-rendu – réunion du 31 août 2020

DELIBÉRATIONS

Question n° 1

Programme travaux requalification carrefour RN 7/RD 22

Madame le Maire rappelle que la Commune de Pont-de-l'Isère a engagé la requalification de la voirie de la RN 7 dans la traversée du village depuis la rue Louis Peyrouse au Sud jusqu'au giratoire avec la RD 153 côté Nord. Ces travaux se sont déroulés en deux tranches successives sur les deux années 2017 et 2018.

Dans la continuité des aménagements réalisés, la commune a réfléchi à la requalification du carrefour sud d'entrée dans l'agglomération entre la RN 7 et la RD 220 en partenariat avec le Département et la DIR Centre Est. Madame le Maire présente l'étude de faisabilité établie par le cabinet ALP'ETUDE Ingénieurs-conseils.

PROGRAMME DES TRAVAUX :

Montant estimatif des travaux	690 000 €
Honoraires MO et frais annexes (7%)	48 300 €
Imprévus (10 %)	69 000 €
TOTAL HT	807 300 €
Dont volet paysager	250 000 €

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE L'OPÉRATION	807 300 € HT
État (DIR'CE)	ATTENDU
Conseil régional (40 % sur volet paysager)	ATTENDU
Conseil Départemental: 20 % sur volet paysager	ATTENDU
Amendes de police	ATTENDU
Routes départementales en agglo	ATTENDU
Commune sur Fonds propres	SOLDE

Le Conseil municipal accepte le programme et adopte le plan de financement.

Question n° 2

Programme travaux rénovation salle polyvalente

Madame le Maire expose que la salle Polyvalente a été construite dans les années 1980 et qu'il est nécessaire de prévoir quelques travaux de rénovation :

remplacement bardages polycarbonate et changement de la porte d'entrée et des menuiseries attenantes. Les services techniques ont établi un estimatif qui s'élève à 130 000 €. Une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de projets de cohérence territoriale est déposée.

Le Conseil municipal accepte le programme de rénovation de la salle polyvalente.

Question n° 3

Convention d'utilisation de la Maison des services par l'ADMR

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ADMR de L'Hermitage (Aide à domicile en milieu rural) occupe des bureaux et un garage à titre privatif, et une salle de réunion, ainsi qu'un bureau commun à plusieurs services, dans l'immeuble de la Maison des Services. Elle informe qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention à compter du 1^{er} octobre 2020 suite à la réintégration totale dans le nouveau bâtiment et propose de fixer une redevance d'occupation de ces locaux à 550 € par mois incluant les charges (eau, électricité et chauffage).

Le Conseil municipal accepte la nouvelle convention.

Question n° 4

CDG - Convention assistance Retraite

Madame le Maire rappelle qu'en matière de retraite du personnel municipal, le Centre de Gestion intervient en qualité d'intermédiaire entre la Caisse des Dépôts gestionnaire de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) et les collectivités territoriales. Sur demande de l'autorité territoriale, le Centre de Gestion peut recevoir, individuellement et sur rendez-vous, les actifs proches de la retraite (5 ans maximum précédant le départ effectif) afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR).

Aujourd'hui le CDG 26 assure la réalisation totale des dossiers pour le compte de la Commune de Pont-de-l'Isère.

Le Conseil municipal accepte la nouvelle convention d'assistance Retraite.

Question n° 5

Création d'un poste pour accroissement d'activité

Madame le Maire expose qu'en raison de la nécessité de maintenir la surveillance du complexe sportif il y aurait lieu de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 2,77 heures hebdomadaires (12 heures par mois) à compter du 01/10/2020.

Le Conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique pour accroissement d'activité à temps non complet.

Question n° 6

Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Le Conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de noms.

Question n° 7

ARCHE AGGLO

Subdélégation réseaux d'assainissement

Madame le Maire rappelle qu'en application de la loi NOTRe (Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2020 en lieu et place de la Commune. Elle propose au Conseil municipal de demander à ARCHE AGGLO la subdélégation des réseaux de l'assainissement collectif de la Commune.

Le Conseil municipal demande à ARCHE Agglo la subdélégation.

Question n° 8

BUDGET ANNEXE Service

Assainissement: Clôture budget annexe - reprise des résultats 2019

Madame le Maire rappelle qu'en application de la loi NOTRe (Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2020 en lieu et place de la Commune. Il est nécessaire de clôturer le budget annexe de l'assainissement collectif et intégrer les comptes de ce budget dans le budget principal. Les résultats de l'exercice 2019 sont donc les suivants :

Pour mémoire

Intitulé	Total
Excédent de fonctionnement reporté 002 budget général :	+ 451 619,50 €
Excédent de fonctionnement assainissement 002 :	+ 1 183 430,43 €
Excédent TOTAL cumulé à reprendre en fonctionnement 002 :	+ 1 635 049,93 €

Pour mémoire

Intitulé	Total
Résultat d'investissement reporté 001 budget général :	-188 659,55 €
Déficit d'investissement assainissement 001 :	- 137 446,34 €
Déficit total cumulé à reprendre en investissement 001 :	- 326 105,89 €

Le Conseil municipal autorise la clôture définitive du budget annexe de l'assainissement collectif, autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal, approuve la reprise des résultats.

Question n° 9

Décision modificative N° 1 Budget Général

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 1 au budget général :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Total
678 - Autres charges exceptionnelles	1 183 430,43 €
RECETTES	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 183 430,43 €
775 - Diminution produit des cessions d'immobilisation	- 200 000,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	200 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	Total
1341 - 020 DETR Extension école bio	16 941,00 €
DÉPENSES	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	137 446,34 €
2313-472 Extension Ecole Bio	- 120 505,34 €

Le Conseil municipal accepte la décision modificative.

Question n° 10

Rapport d'activité VEOLIA 2019 – Station d'épuration

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le rapport du service d'eau pour la Station d'épuration présenté par le Syndicat des eaux de la Veauane et réalisé par VEOLIA est à disposition au secrétariat pour consultation.

Question n° 11

Compte rendu des décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil municipal

N° 2020.015

Madame le Maire sollicite une subvention, au montant maximum, au titre de la dotation cantonale des amendes de police dans le cadre de l'acquisition d'un radar pédagogique viasis plus smile d'un montant de 5506,80 €.

N° 2020.016

Il est accordé dans le cimetière avenue de Provence, une concession de 30 ans,

à compter du 13/07/2020, moyennant la somme de 440,00 €.

N° 2020.017

Il est accordé dans le cimetière avenue de Provence, une case de columbarium de 30 ans, à compter du 15/07/2020, moyennant la somme de 440,00 €.

N° 2020.018

Madame le Maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Drôme une subvention, au taux maximum, au titre des projets de cohérence territoriale pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente (bardage polycarbonate, porte d'entrée et menuiseries attenantes). L'estimation prévisionnelle se monte à 130000 €^{HT}.

N° 2020.019

Le Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du carrefour de la RN 7 – RD 220 est confié à ALP'ETUDES Ingénieurs-conseils CENTR'ALP 38430 Moirans pour un montant de 39951,00 €^{HT}.

Questions diverses

Madame le Maire

Les travaux du RD 153 côté sud sont terminés, le 01/09 basculement du sens de circulation (côté Sud) mais toujours dans le sens Romans/Pont-de-l'Isère avec maintien de la déviation en direction de Romans.

Contact avec des personnes d'ADN (Ar-dèche Drôme Numérique) pour l'installation d'un local technique au nord de la Commune, trois emplacements leur ont été proposés.

La recherche de partenaires (publicités) pour l'acquisition d'un véhicule électrique n'a pas aboutie, le contrat est donc annulé.

La société qui a installé le panneau publicitaire sur la placette du 45^e Parallèle va contacter les commerçants pour une participation à l'établissement d'un plan de ville.

Proposition aux élus d'une visite des bâtiments communaux le samedi 10 octobre à 9 h 30.

Rencontre du personnel communal par les élus le mercredi 14 octobre à 11 h 30 à la salle Charles Servan et distribution de l'organigramme.

Pascal Bigi

Contact a été pris avec les propriétaires et agriculteurs au sujet de l'ambrosie.

Conseil municipal - compte-rendu

réunion du 5 octobre 2020

Travaux RD 153 partie sud terminée.

Intervention SPIE rue des Moulins en novembre pour raccordement réseaux suite aux travaux d'enfouissement.

Isabelle Chastagnier

Réunion CCAS le 08/09/2020 à 17 h au cours de laquelle une décision sur le maintien du repas de fin d'année sera prise.

Club du 45^e Parallèle, réouverture uniquement les jeudis à compter du 3 septembre avec respect des gestes barrières et limitation du nombre de personnes à 35.

Ateliers sophrologie reprennent le 15 septembre.

Le service LISA (aide administrative pour les personnes âgées) le 16/09 sur rendez-vous.

Tobbogan : rencontre des familles (parents, grands-parents) avec des enfants de tout âge (organisé par la MJC de Tain-l'Hermitage) le 28/10 à la salle de danse de la salle polyvalente.

Marc Pizieux

01/09 Assemblée générale KRAV MAGA à 18 h.

02/09 Commission associations (forum, Téléthon).

04/09 Forum des associations.

13/09 Brocante du Comité des Fêtes.

18/09 Don du sang sur rendez-vous.

19 ou 26 septembre Loto du Comité de jumelage maintien ?

22/09 Assemblée générale ACAP 19 h 45.

Création d'un club de badminton.

Le forum aura lieu à l'extérieur derrière les salles municipales.

Isabelle Pouilly

A participé à un conseil d'administration extraordinaire du Centre de loisirs qui a une activité en baisse de 40 % pour la saison d'été, avec une augmentation des dépenses pour faire face aux protocoles à mettre en place en raison de la COVID. La rentrée des classes se présente bien.

Christel Castello

Les newsletters sont arrivées et sont à distribuer au plus vite.

Suite aux réflexions prises en commission sur le projet de mise à jour du site internet une rencontre sera organisée avec un prestataire.

Réunion le 18/09 avec le comité d'athlétisme pour la course 2021.

IIIIII DÉLIBÉRATIONS

Question n° 1

Règlement intérieur Conseil municipal

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Elle présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;

Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;

Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 abstention décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame le Maire.

Question n° 2

ARCHE AGGLO – Transfert de compétence urbanisme

Madame le Maire informe que conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014, ARCHE Agglo a vocation à devenir compétente de plein droit en matière de PLU, à la suite des élections municipales et au renouvellement du conseil communautaire, ce transfert intervient le 1^{er} janvier 2021.

La loi prévoit un droit d'opposition pour les communes. Ainsi, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, les conseils municipaux peuvent délibérer pour s'opposer à la prise de compétence par l'agglo. Le Conseil municipal s'oppose au transfert de compétence en matière de PLU.

Question n° 3

Subventions scolaires

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année les crédits et subventions aux écoles sont fixés à la rentrée scolaire sur la base des effectifs connus au premier jour de classe. Pour la rentrée 2020/2021 les effectifs sont établis ainsi :

École maternelle (Coopérative scolaire) : **151 élèves** (rappel année 2019-2020 : 161).

École élémentaire (Sou des écoles) : **296 élèves** (pour rappel année 2019-2020 : 279).

Les subventions proposées sont de 7 € par élève. Ce qui fixe le montant des subventions à verser aux écoles ainsi :

Coopérative scolaire : 7 € x 151 élèves = **1 057 €**.

Sou des écoles : 7 € x 296 élèves = **2 072 €**.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au versement des subventions scolaires telles que présentées.

Question n° 4

Décision modificative n°2 Budget Général

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 2 au budget général :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Total
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	3 129,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 129,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Total
Opération 473 - AMENAGEMENT TERRAINS 2020	+ 36 000,00 €

Concerne l'aménagement de la plateforme du CTM ainsi que du terrain d'Aérolisirs, marquage et désherbage du terrain de football à 8.

RECETTES	Total
Opération 472 - EXTENSION ÉCOLE BIOCLIMATIQUE	- 36 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 abstention accepte la décision modificative n° 2 au budget général telle que présentée.

Question n° 5

Tarif pour élagage d'office de plantations privées dangereuses riveraines de voies publiques

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de ses pouvoirs de police, elle peut imposer aux riverains des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation routière de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres ou des haies plantées en bordure de voies menaçant de tomber ou mettant en cause la sécurité sur les voies concernées.

Si la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir un danger est véritablement établie, le Maire peut procéder d'office à l'abattage d'un arbre qui risque de chuter sur une voie, et ce même en l'absence de consentement du propriétaire (art. L 2212-4 du CGCT autorisant le Maire à prendre les mesures de sécurité qu'imposent les cas de danger grave ou imminent). Mais il ne peut pas pour autant mettre cette opération à la charge des propriétaires défaillants, sauf à saisir ensuite le juge afin de demander le remboursement des sommes engagées.

Autrement, s'il s'agit d'un élagage, le Maire peut mettre en demeure le propriétaire d'élaguer les arbres susceptibles d'entraver la circulation (art. L 2212-2-2 du CGCT). En l'absence de résultat, le Maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux et les frais afférents aux opérations seront mis à la charge du propriétaire. Mais, s'agissant d'une décision individuelle défavorable, la mise en demeure doit être précédée d'une procédure contradictoire par laquelle le Maire doit préalablement inviter l'administré à présenter ses observations.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le montant à appliquer au propriétaire en cas d'exécution forcée des travaux exécutés par une entreprise à la demande de la Commune ou par des agents techniques de la Collectivité.

Elle propose le tarif de :

- 50 € de l'heure par agent si la prestation est assurée par la collectivité.
- Tarif facturé par l'entreprise si intervention extérieure.

Le Conseil municipal accepte les tarifs présentés en matière d'intervention d'office pour des arbres ou haies débordant sur la voie publique.

Question n° 6

Convention PROCIVIS Aides au Logement pour le programme « Les Galets de l'Isère »

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de Construction de 10 villas, par L'IMMOBILIÈRE VALRIM, rue de l'Hermitage. L'IMMOBILIÈRE VALRIM intervient en tant que promoteur immobilier et pour la commercialisation des terrains.

Cet organisme est une des filiales de PROCIVIS Vallée du Rhône, intervenant au moyen de financements Missions Sociales, notamment dans le cadre du Prêt social Location-Accession. PROCIVIS pour mettre en place des Missions Sociales doit convenir avec les communes sur lesquelles des opérations sont réalisées.

Le programme « Les Galets de l'Isère » comprend 10 habitations en PLSA qui peuvent bénéficier d'une aide financière totale de 150000 € apportée par PROCIVIS. Cet organisme peut intervenir également pour aider financièrement à des travaux dans l'habitat ancien. Il est demandé à la commune de donner son accord à l'intervention de PROCIVIS pour cette opération.

Le Conseil municipal accepte la convention à passer.

Question n° 7

Compte rendu des décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil municipal

N° 2020.020

Il est accordé dans le cimetière avenue de Provence, une concession de 30 ans, à compter du 19/08/2020, moyennant la somme de 220,00 €.

N° 2020.021

Madame le Maire sollicite une subvention, au taux maximum, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation de la salle polyvalente. L'estimation prévisionnelle se monte à 130000 €^{HT}.

N° 2020.022

Il est accordé dans le cimetière avenue de Provence, une concession de 30 ans, à compter du 08/09/2020, moyennant la somme de 220,00 €.

N° 2020.023

Madame le Maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Drôme une subvention, au taux maximum, au titre de l'aménagement paysager pour la requalification du carrefour RN 7/ RD 220. L'estimation prévisionnelle se monte à 807 300 €^{HT} dont 250000 € pour le volet paysager.

N° 2020.024

Madame le Maire sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes une subvention, au taux maximum, au titre de l'aménagement paysager pour la requalification du carrefour RN 7/ RD 220. L'estimation prévisionnelle se monte à 807 300 €^{HT} dont 250000 € pour le volet paysager.

Questions diverses

Madame le Maire

Rappelle la visite des bâtiments communaux le samedi 10 octobre 2020 par les élus. Rendez-vous à 9h30 derrière la Mairie, ordre de la visite : CTM puis Écoles.

Annulation de la rencontre avec l'ensemble du personnel prévue le 14/10, une nouvelle rencontre sera programmée vers la fin de l'année.

Les nouveaux élus au SIRCTOM souhaitent venir rencontrer les membres du Conseil municipal. Il leur sera proposé le lundi 9 novembre à 18 h 30.

Les élus d'ARCHE AGGLO veulent également rencontrer les nouveaux conseils municipaux, mais ils demandent que des communes se regroupent.

Les travaux d'aménagement du RD 153 se déroulent normalement. L'éclairage public a été déposé, et sera réinstallé aux alentours de la fin novembre.

Commission urbanisme : 27/10 à 18 h 30.

Sarah Formisano

Sur le type de commerces prévus à la place de l'ancienne poterie au sud de la Commune. Madame le Maire répond de l'installation d'un vétérinaire mais qu'elle n'a pas connaissance des autres commerces.

Possibilité de connaître les projets pour l'espace multifonctionnel. À ce jour conformément au règlement du concours il n'est pas possible d'avoir des informations.

Isabelle Pouilly

Commission scolaire le 17/11 à 19 h en Mairie.

Conseil d'école Élémentaire le 15/10 à 18 h.
Conseil d'école Maternelle le 06/11 à 18 h 30.

Le courseton organisé par les Écoles est reporté au printemps.

Assemblée générale de l'Amicale laïque, démission de l'ensemble des membres du bureau. À cette occasion ils ont tenu à remercier le corps enseignant ainsi que la municipalité. Une nouvelle équipe est mise en place.

Pascal Bigi

L'entreprise SPIE effectue les raccordements de réseaux sur la rue des Moulins.

Le marché de voirie est relancé et a été attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE.

Isabelle Chastagnier

Dans le cadre de la semaine bleue des marches (3-7 et 10 km) étaient organisées pour découvrir les sentiers de Pont-de-l'Isère. 25 à 30 personnes ont participé et ont été reçues par les membres du CCAS pour un moment de convivialité après l'effort (café, pogne...).

Le repas aux seniors de fin d'année est annulé, un colis sera distribué aux personnes de + 70 ans sur réservation.

Marc Pizieux

AG Dynamic Danse le 06/10 à la salle communale, beaucoup d'interrogations sur le devenir de l'association car beaucoup de projets de démissions sont annoncés.

13/10 à 18 h 30: réunion associations, organisation suite à la crise sanitaire, Téléthon...

Depuis la rentrée une nouvelle association de Badminton a été installée, de bons retours sur les débuts de cette nouvelle association.

Christel Castello

Bulletin municipal pour fin décembre.

Commission communication 28/10 à 18h30.

Rencontre avec un prestataire pour remise à jour du site internet.

Vœux population le 08/01 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Patrick Touret

AG Mission locale qui rencontre énormément de difficultés d'un point de vue financier et gestion quotidienne avec la crise sanitaire actuelle.



Panneau Pocket

La Mairie se rapproche encore un peu plus de ses habitants grâce à l'application Panneau Pocket.

Cette application très simple et efficace prévient instantanément les habitants à chaque alerte et information de la Mairie par une notification ainsi qu'un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et tablettes.

Restez connectés à l'actualité de votre commune.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
 Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
 pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
 Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

SET IT ON Google Play
 Download on the App Store
 EXPLORE IT ON AppGallery

Information de téléchargement également disponible sur www.mairiedepontdelisere.fr

À VOTRE SERVICE

MAIRIE

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Tél. : 04 75 84 60 13 – Fax : 04 75 84 75 52
mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

POLICE MUNICIPALE

Tél. : 04 75 60 52 50
Patrouille : 06 08 82 71 78
pm.pontisere@gmail.com

MARCHÉ AUX FRUITS

Horaires professionnels 16 h 30
Ouverture au public à partir 17 h 30
Tél. : 04 75 84 61 44

ÉCOLES

Maternelle : Directrice M^{me} Martel
Tél. : 04 75 84 63 06
Élémentaire : Directeur M. Pizieux
Tél. : 04 75 84 63 24

CRÈCHE - RAM

(relais assistant·e-s maternel·le-s)

S'adresser à : Arche Agglo
Tél. : 04 26 78 78 78 ou 04 26 78 57 28
À Pont-de-l'Isère,
crèche « Couleur Grenadine »

LA POSTE

Lundi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h
Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
Jeudi, samedi de 9 h à 12 h
Levée du courrier (boîte aux lettres de
La Poste) : 15 h la semaine/ samedi 12 h.

PHARMACIE

M^{lle} Leynier
2 rue du Château d'Eau – Tél. : 04 75 84 50 14

INFIRMIÈRES

Cabinet infirmier : 3 avenue de Provence
Tél. : 04 75 84 67 16
M^{me} Noiry – M^{me} Bosc – M^{me} Vergne –
M^{me} Serres (Roldan Munoz) – M^{me} Barreau

MÉDECIN

Docteur Olivier Crespy
3 avenue de Provence – Tél. : 04 75 84 68 24

CABINET DENTAIRE

Docteur Cécile Caplier
11 rue des Bruyères – Tél. : 04 75 84 62 93

OSTÉOPATHES

M^{me} Amélie Charrier – 3 avenue de Provence
Tél. : 04 75 25 85 53 ou rdv sur Doctolib
M. Vincent Michel – 8 allée des Iris
Tél. : 04 75 84 66 66

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. Vincent Michel – 8 allée des Iris
Tél. : 04 75 84 66 66
M^{me} Élodie Ponsot – 20 bis rue Molière
Tél. : 09 83 52 52 28
M. Stéphane Sisak – 21 rue du 16 août 1944
Tél. : 09 83 03 77 19 ou 06 62 06 86 59

ORTHOPHONISTE

M^{me} Sylvie Tourniaire
Maison médicale
3 avenue de Provence – Tél. : 04 75 84 66 72

PSYCHANALYSTE PSYCHOTHÉRAPEUTE

Psychomotricien D.E. – Sexologie clinique D.U.
M. Patrick Hollender
9 allée des Quatre Saisons
Tél. : 07 78 10 64 86

LOGEMENT SOCIAL

S'adresser à :
Drôme Aménagement Habitat
12 place Latour Maubourg – 26000 Valence
Tél. : 04 75 81 30 60
Société Développement Habitat
4 rue Pasteur – 26000 Valence
Tél. : 04 75 81 39 39

VÉOLIA EAUX

S'adresser à :
Véolia Eaux, 2 rue Paul Langevin - Pôle 2000
07130 Saint-Péray – Tél. : 09 69 32 34 58

ORDURES MÉNAGÈRES

S'adresser à : SIRCTOM Andancette
Tél. : 04 75 03 87 87

DÉCHETTERIE

Tél. : 04 75 07 08 23 à Mercuriol du lundi au
samedi.
Horaire d'été : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 18 h
Horaire d'hiver : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

CENTRE HOSPITALIER DE ROMANS

Tél. : 04 75 05 75 05

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE

Tél. : 04 75 75 75 75

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Tél. : 112

SAMU VALENCE

Tél. : 15

GENDARMERIE DE TAIN-L'HERMITAGE

Tél. : 17 ou 04 75 08 23 77

SAPEURS-POMPIERS DE VALENCE

Tél. : 18

ADMR (aide à domicile en milieu rural)

Service des personnes âgées, des familles,
téléassistance, livraison des repas.
Présidente : M^{me} Clémence Martel
Permanences à la Maison des Services
5 avenue du Rhône – Tél. : 04 75 25 56 80

SERVICE MÉDICO-SOCIAL DÉPARTEMENTAL

Permanences des Assistantes Sociales
Assurées à la Maison des Services
5 avenue du Rhône
Tous les jeudis de 9 h à 11 h sur rendez-vous.
Prendre rendez-vous au Centre Médico-Social
de Tain.
69 Bis rue Jules NADI – Tél. : 04 75 08 33 55
Consultations des Nourrissons
Assurées à la Maison des Services
5 avenue du Rhône
Tous les 3^{es} mardis du mois de 14 h à 16 h
sur rendez-vous.
Tous les 1^{ers} vendredis du mois de 9 h à 12 h
sur rendez-vous.
Prendre rendez-vous au Centre Médico-
Social de Tain.
69 Bis rue Jules NADI – Tél. : 04 75 08 33 55

LE TREMPLIN

Mise à disposition de personnels salariés au-
près des particuliers, des associations, des
agriculteurs et des collectivités. Accompa-
gnement de personnes dans leur parcours
professionnel. Propositions de missions de
travail aux personnes. Brigade verte: débrou-
saillage, taille de haie, bûcheronnage, etc.
20 rue du Repos – 07300 Tournon-sur-Rhône
Tél. : 04 75 07 04 13
Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Vendredi de 8 h 30 à 12 h.